

# Regroupement de consommation propre

**Par consommation propre, il faut comprendre la consommation directe d'électricité simultanément à la production sur le lieu de production ou au stockage simultané et à la consommation future sur le lieu de production. Ce point est réglé sur le plan légal sous la dénomination «Regroupement dans le cadre de la consommation propre» (RCP) depuis 2018.**

Le «Regroupement dans le cadre de la consommation propre» (RCP) est un regroupement contractuel avec plusieurs consommateurs finaux qui consomment eux-mêmes le courant électrique qu'ils produisent sur place. Le RCP s'applique en principe à toutes les techniques de production d'électricité.

La consommation propre en lien avec le regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP) est réglée légalement depuis début 2018. L'Ordonnance sur l'énergie contient principalement des dispositions relatives au RCP (art. 16–18 OEnE) qui se basent sur l'art. 17 LEn. Dans ce cadre, l'électricité est fournie aux participants par le RCP et décomptée avec eux. Les participants n'ont ainsi aucune liaison contractuelle directe avec le gestionnaire de réseau (entreprise électrique).

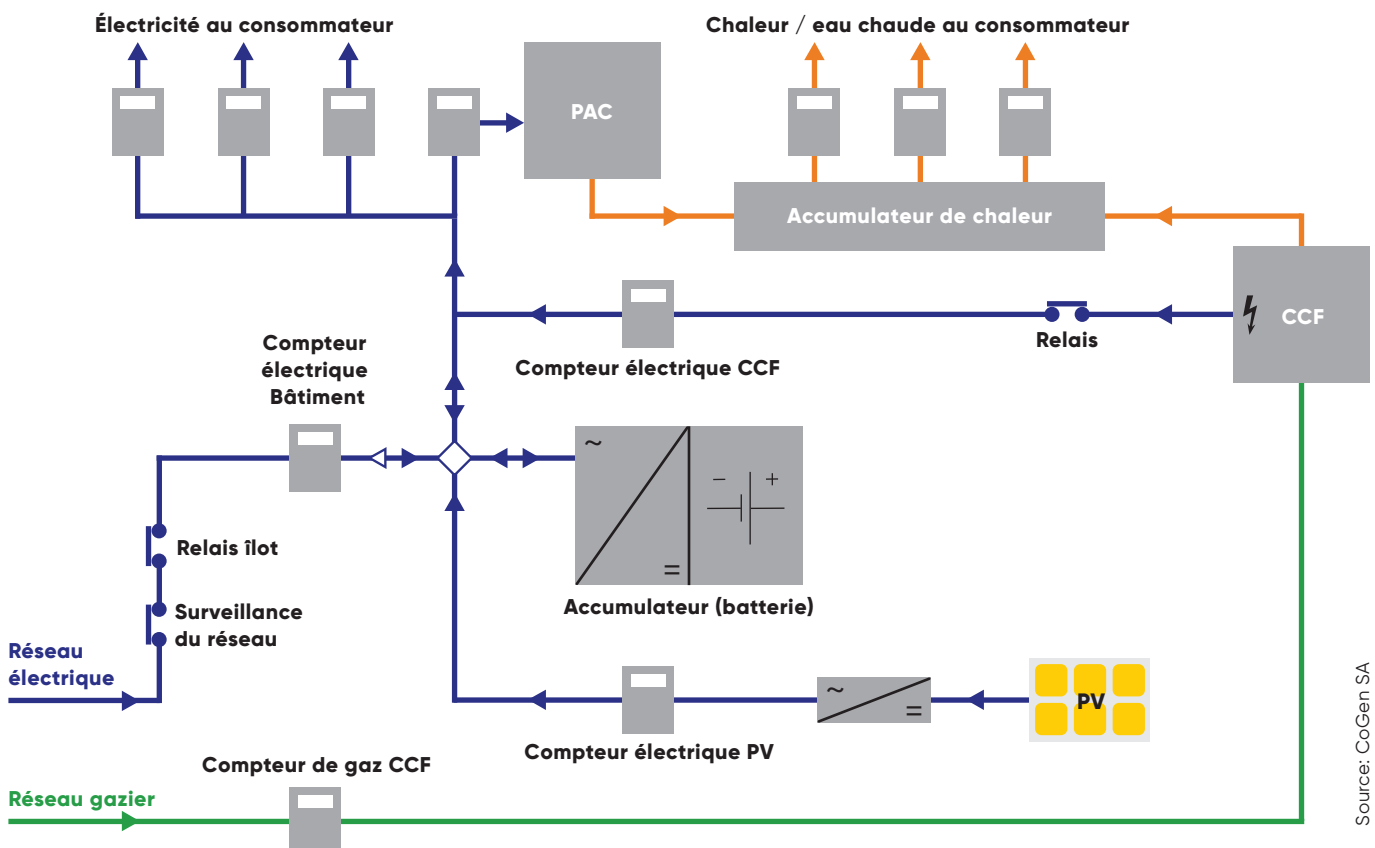
Conformément à la LApEl, le RCP est considéré comme le consommateur final et ne dispose que d'un raccordement électrique avec le gestionnaire de réseau.

Il est possible de créer un RCP sur plusieurs terrains contigus, dès lors que les propriétaires publics ou privés respectifs y participent et pour autant que le réseau du gestionnaire de réseau ne soit pas utilisé pour la consommation propre. Les RCP peuvent également couvrir des terrains qui ne sont séparés que par une rue, une voie ferrée ou un cours d'eau.

Pour être autorisé, le RCP doit disposer d'une ou plusieurs installations, dotées d'une puissance de production correspondant à au moins 10% de leur puissance de raccordement (art. 13 OEnE).

Source: Guide pratique de la consommation propre, SuisseEnergie, version 2.2 – 2021

## Schéma de principe: utilisation de l'électricité propre



Source: CoGen SA